AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C3502
FR0010613471-FS0998

16 décembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SUEZ

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 décembre 2021, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 décembre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SUEZ.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SUEZ hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général), le déclarant ne détient plus aucune action SUEZ au sens de l'article précité.